

# LES



# FORMATIONS 2023

# DE L'AMF 49

---



Organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus

# Sommaire

I - Édito du président de l'AMF 49

II - Les différents types de formation

- a) formation inter collectivités
- b) formation intra collectivité
- c) formation individualisée

III - Un programme de formation unique

a) Développement personnel

- ✓ Les clés de la communication - Niveau 1
- ✓ Les clés de la communication - Niveau 2
- ✓ Parler Juste

b) Efficacité professionnelle

- ✓ Prise de parole en public
- ✓ Mener des réunions efficaces
- ✓ Fondamentaux du management d'équipe
- ✓ Gestion du temps et de l'énergie
- ✓ Prévention et gestion des conflits
- ✓ Agir ensemble
- ✓ Développer l'impact de sa communication
- ✓ La gestion du changement
- ✓ Travailler efficacement dans le cadre de la coopération intercommunale
- ✓ Optimiser les relations élus-administration

c) Formation métiers

- ✓ Le bilan de mi-mandat
- ✓ L'action municipale des communes nouvelles
- ✓ Informer et sensibiliser les élus : créer une culture de la prévention
- ✓ La communication de crise
- ✓ Gestion de crise et plan communal de sauvegarde
- ✓ Commune-école
- ✓ Les gens du voyage

- ✓ Elaboration du budget - M57
- ✓ Gestion de la dette
- ✓ Communiquer sur le budget et les finances
- ✓ Achat public : les fondamentaux des marchés publics
- ✓ Achat public : une organisation à mettre en place au sein de votre collectivité
- ✓ Achat public : réussir vos projets d'équipement
- ✓ Les MAPA et le cadre de la négociation
- ✓ Aménager les espaces publics pour favoriser le lien social
- ✓ Développer la mobilité entre les territoires ruraux et vers les polarités
- ✓ La fresque de la ville et des villages
- ✓ L'arbre, vecteur de renaturation
- ✓ La gestion des cimetières
- ✓ La reprise de sépultures
- ✓ L'élaboration du règlement du cimetière
- ✓ La forêt cinéraire
- ✓ L'élu et l'annonce d'un décès
- ✓ La participation citoyenne
- ✓ La gestion en mode projet
- ✓ Les bases de l'aménagement : grands enjeux et démarche de planification
- ✓ Les leviers de l'aménagement : outils et actions à engager pour mettre en oeuvre une stratégie de l'aménagement
- ✓ La zéro artificialisation nette : un sujet d'actualité à défricher
- ✓ Usages et paysages : apporter de la qualité à l'aménagement de nos espaces publics
- ✓ Alimentation durable et transition
- ✓ Activité physique, santé et transition

## IV - Modalités pratiques

- a) Inscription, tarifs et informations pratiques
- b) Mon compte élu - pas à pas (cliquez sur le lien)
- c) Les différents moyens pour obtenir l'identité numérique



### **Pour un droit à la formation encouragé et facilité !**

84 000 articles législatifs, 233 000 articles réglementaires, des codes de plus en plus nombreux et complexes, la législation française subit une inflation que les élus locaux doivent pouvoir appréhender. La fonction d'élus se complexifie et devient de plus en plus lourde.

L'augmentation du nombre de compétences transférées par l'Etat conjuguée aux attentes croissantes de la population ne font qu'ajouter à notre mission.

Plus que jamais nous devons être en mesure de répondre aux attentes qui sont de plus en plus fortes. Pour cela nous devons nous former en permanence.

L'article L 2123-12 du CGCT l'énonce clairement « *Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions (...)* »

*Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.*

*Le conseil municipal peut également délibérer sur sa participation au financement de formations dont peuvent bénéficier ses élus à leur initiative au titre de leur droit individuel à la formation mentionnée à l'article L. 2123-12-1. (...) ».*

Face à la responsabilité croissante des élus locaux, la formation est devenue un droit pour ne pas dire une obligation.

Malgré une ingénierie technique et juridique bien souvent insuffisante, l' élu se doit d'être sur tous les fronts : la gestion financière ou humaine de la mise en place des politiques publiques sur le territoire avec un droit de l'urbanisme qui se complexifie, la communication avec la gestion des réseaux sociaux, la prise de parole, la relation avec la presse.

Le droit à la formation doit donc être facilité et encouragé. C'est une des missions prioritaire confiée à l'AMF 49. Qui mieux qu'une association d'élus peut comprendre nos besoins !

En 2022, notre association a organisé et dispensé plus de 34 journées de formation auxquelles ont participé près de 350 élus.

Pour 2023, l'offre de formation de l'AMF 49 va s'intensifier.

Elle répondra à deux enjeux :

- Proposer un catalogue de formations revisités et étoffés qui correspond à vos attentes et besoins,
- Faciliter l'accès des élus à la formation.

Aujourd'hui, les  $\frac{3}{4}$  des élus locaux sont en activité ce qui peut freiner l'accès à la formation et la montée en compétence. Pourtant, je le rappelle, tout élu ayant la qualité de salarié ou d'agent public a droit à un congé de formation de 18 jours pour la durée de son mandat.

Pour un meilleur accès à la formation, cette dernière peut se dérouler au sein de nos locaux à date fixe mais également au sein même de votre collectivité selon des modalités et à une date que vous définissez. L'objectif est de vous accompagner sur un besoin, favoriser l'acculturation sur une thématique qui vous est propre. N'hésitez pas à contacter l'AMF 49 à ce sujet.

L'AMF 49 entend également développer la formation individualisée à laquelle l'élu a droit via son droit individuel à la formation, droit qui relève d'une démarche qui lui est personnelle.

Notre association est agréée pour la formation des élus locaux et à ce titre, toutes nos formations sont éligibles à une prise en charge financière par la collectivité, au titre des crédits inscrits à cet effet dans les budgets communaux, ou par le DIF élu, via la plateforme « *mon compte élu* ».

Ajoutons que nous faisons appel à des professionnels reconnus ayant acquis une expérience confirmée des enjeux locaux.

**La formation est indispensable pour garantir votre autonomie et les libertés locales, l'efficacité et la qualité de nos politiques publiques sur votre territoire. Ne la négligez pas, prenez le temps d'y recourir et faites-le savoir !**

Philippe CHALOPIN  
Président de l'AMF 49





**Différents types de formations**  
**Un objectif : vous simplifier l'accès**  
**à la formation**

---

# La formation inter-collectivités

## NOTRE OBJECTIF

La formation inter-collectivités regroupe des élus de collectivités locales différentes au sein d'une même session. Ces formations se déroulent dans des locaux proposés par l'AMF 49. Elles permettent de valoriser le partage d'expériences et de savoirs tout en permettant aux apprenants de s'extraire de leur quotidien pour se centrer sur leur objectif d'acquisition de connaissances.

Le partage  
d'expériences et des  
bonnes pratiques

Création d'un réseau  
professionnel



Une offre clé en main  
proposée par l'AMF 49

Formation réalisée  
au sein d'un cadre  
exclusivement dédié à  
l'apprentissage

## VOS ENJEUX :

Sécuriser et acquérir de nouvelles compétences (compétences techniques et ou compétences comportementales).

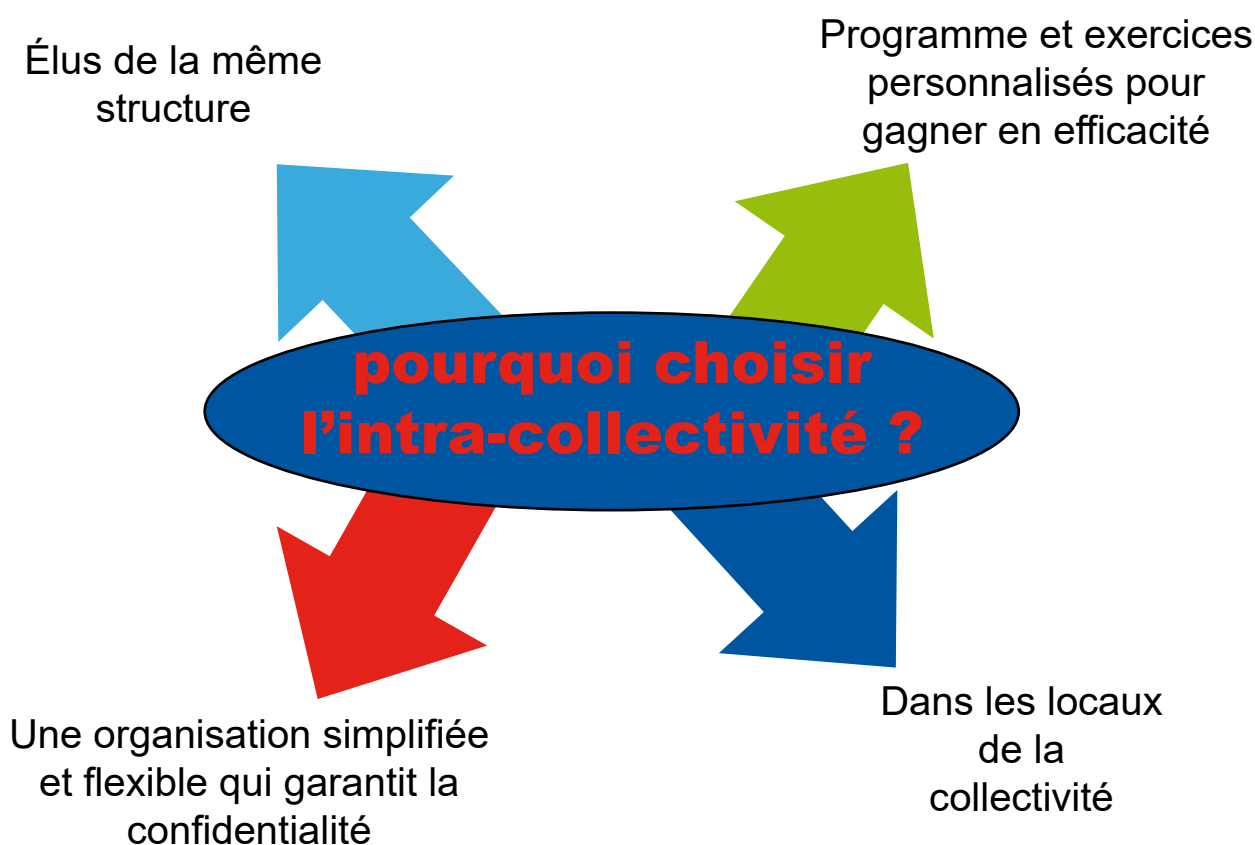
Un bénéfice opérationnel dans votre quotidien professionnel.

# Les formations sur mesure intra à la collectivité

## NOTRE OBJECTIF :

La professionnalisation de l'élu en conjuguant performance durable et épanouissement de l'élu dans l'exercice de son mandat.

Quelque soit votre projet, l'AMF 49 peut vous accompagner et co construire avec vous une formation sur-mesure, dans les locaux de votre collectivité, à la date de votre choix, avec un programme adapté à la stratégie et aux spécificités de votre projet de territoire.



## VOS ENJEUX :

Accompagner la professionnalisation des élus au regard des enjeux propres au territoire.  
Adapter les compétences et la pratique au regard des besoins locaux et des politiques à mettre en place.

Renforcer les compétences comportementales (gestion des conflits, prise de parole en public....

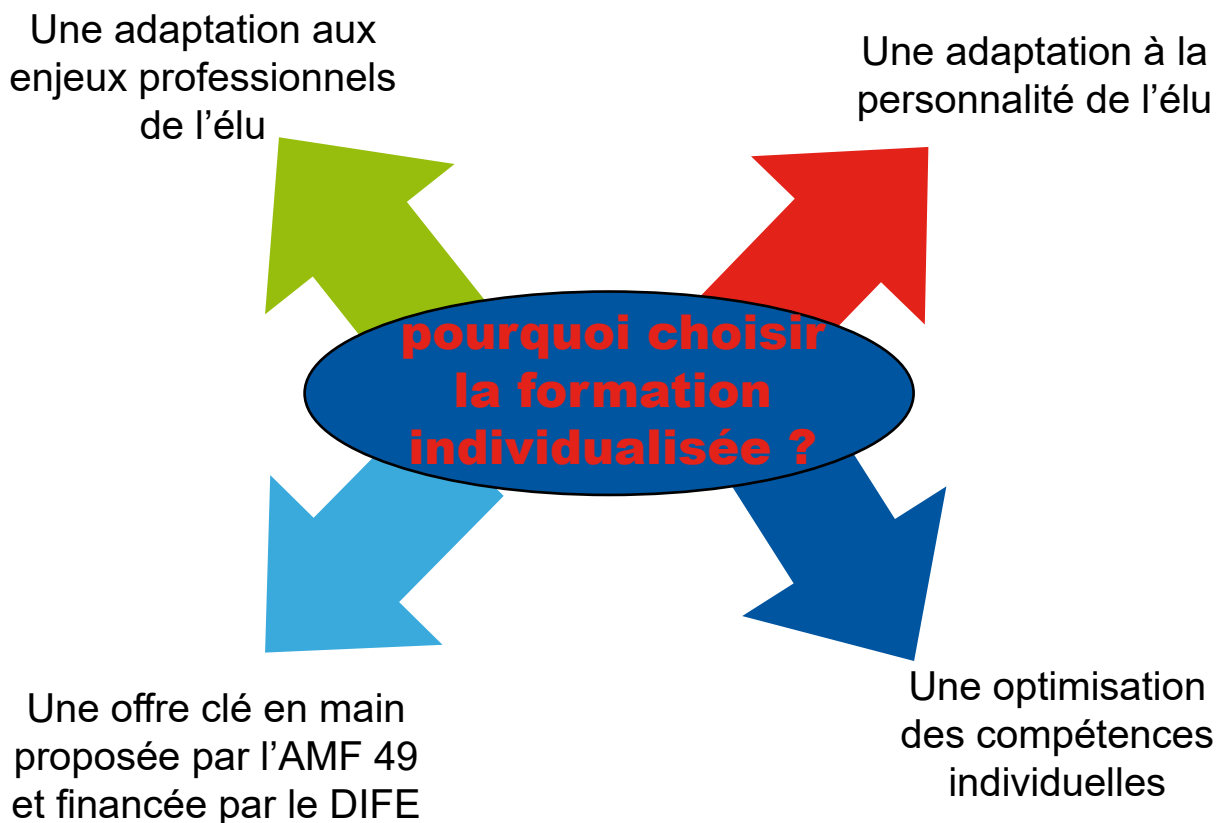
Renforcer l'acculturation entre les élus



# La formation individualisée

## NOTRE OBJECTIF :

Echanger et définir le besoin de l'élú avant de concevoir un contenu sur mesure lui permettant d'atteindre les objectifs fixés .



## VOS ENJEUX :

Etre acteur de votre évolution professionnel et ou personnel dans l'objectif de servir l'intérêt local.

# UN PROGRAMME DE FORMATION ADAPTE A VOS SOUHAITS



## Développement personnel

- **Toutes les formations sont possibles en inter, en intra ou individualisées.**
  - **Les dates proposées dans le programme concernent uniquement les formations inter collectivités.**
  - **Pour les formations en intra ou individualisées, les dates de formation sont à définir en lien avec le formateur en fonction de vos attentes**
  - **Pour en savoir plus sur chaque formation, les outils et méthodologies mobilisés : *cliquez sur le nom de l'intervenant choisi.***
-

## LES COMPÉTENCES CLÉS DE LA COMMUNICATION ET DE LA COLLABORATION EFFICACE - Niveau 1

Lundi 30 et Mardi 31  
Janvier

**2 sessions  
au choix**

Lundi 20 et Mardi 21  
Mars

**2  
jours**

**12 pers.  
maxi**

**Elu(e)s  
Agents**

**Pré-requis :  
aucun**

### Objectifs

La raison d'être d'une collectivité territoriale est de réaliser ensemble les projets qui dépendent de sa compétence. La réussite de ses actions dépend de sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs économiques et les citoyens. Les compétences de communication et de collaboration sont fondamentales pour atteindre ce but collectif.

- 1- Mieux se connaître pour identifier ses talents et ses axes d'amélioration.
- 2-Connaître les différents modes de communication liés aux motivations personnelles
- 3- les trois centres d'intelligence et leur expression, 3 façons de rentrer en communication et de collaborer avec les autres.
- 4- Prendre conscience de son mode de communication et de collaboration privilégiés.

### Intervenant

[Jean-Marc LANIESSE](#)

### Lieu

ANGERS

## PARLER JUSTE - De 1 à 3 jours non consécutifs

**1er jour (initiation) : Mardi 28 Mars  
2ème jour (pratique) : Jeudi 22 Juin  
3ème jour (perfectionnement) : Lundi 2 Octobre**

**3  
jours**

**12 pers.  
maxi**

**Elu(e)s**

**Pré-requis :  
aucun**

### Objectifs

- Savoir préparer une intervention en public pour se sentir à l'aise lors de celle-ci.
- Savoir utiliser ses propres capacités pour faire passer efficacement ses messages.

### Intervenant

[Philippe CLEMENT](#)

### Lieu

ANGERS

## LES COMPÉTENCES CLÉS DE LA COMMUNICATION ET DE LA COLLABORATION EFFICACE - Niveau 2

**Lundi 19 et Mardi 20  
Juin**

**2 sessions  
au choix**

**Lundi 16 et Mardi 17  
Octobre**

**2**

**jours**

**12 pers.**

**maxi**

**Elu(e)s**

**Agents**

**Pré-requis :**

**Niveau 1**

### Objectifs

Le niveau 1 a permis à chacun de mieux se connaître pour mieux communiquer et collaborer afin de contribuer concrètement et efficacement, à l'échelle de la collectivité territoriale, à la réalisation des différents projets.

Le niveau 2 vous permettra :

- 1- D'approfondir votre propre connaissance et de mieux comprendre les autres, leurs réactions, leurs motivations.
- 2-Disposer d'une vue d'ensemble et mieux appréhender les relations entre chaque personnalité.
- 3-Étudier les ressemblances qui existent entre certains et découvrir que chaque personne a sa propre motivation.
- 4-Reconnaître chaque personne dans son mode d'expression, sa diversité, sans jugement, ni « étiquetage ».
- 5-Utiliser les apprentissages afin de mieux se comprendre, éviter les conflits, mieux communiquer, collaborer, développer sa qualité relationnelle afin de réaliser les projets

### Intervenant

[Jean-Marc LANIESSE](#)

### Lieu

ANGERS



# UN PROGRAMME DE FORMATION ADAPTE A VOS SOUHAITS



## Efficacité professionnelle

→ *Toutes les formations sont possibles en inter, en intra ou individualisées.*

→ *Les dates proposées dans le programme concernent uniquement les formations inter collectivités.*

→ *Pour les formations en intra ou individualisées, les dates de formation sont à définir en lien avec le formateur en fonction de vos attentes*

→ *Pour en savoir plus sur chaque formation, les outils et méthodologies mobilisés : **cliquez sur le nom de l'intervenant choisi.***

---

## PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

**1 ou 2  
jour(s) suivant  
le formateur choisi**

**15 pers.  
maxi**

**Elu(e)s  
Agents**

**Pré-requis :**  
élu qui souhaite développer son impact à l'oral  
et devant un groupe

### Objectifs

- Posséder les incontournables de la prise de parole
- Apprivoiser son trac
- Parler sans note
- S'adapter à son auditoire
- Développer son impact devant un groupe

### Intervenants

[Véronique LEJEUNE](#)

**Judi 2 et Vendredi 3 Mars**

ou

[Hugues FOURAGE](#)

**Vendredi 10 Novembre**

ou

[Sandrine QUINIO](#) - mais uniquement dans le cadre d'une formation individualisée

### Lieu

ANGERS

## MENER DES RÉUNIONS EFFICACES

**Lundi 24 Avril**

**2 sessions  
au choix**

**Lundi 11 Décembre**

**1**

**jour**

**8-12**

**pers.max**

**Elu(e)s**

**Agents**

**Pré-requis :**

**aucun**

### Objectifs

- Préparer efficacement une réunion selon sa nature et son objectif ;
- Piloter et maîtriser le déroulement pour obtenir des résultats concrets ;
- Animer et faciliter les échanges avec et dans le groupe ;
- Connaître les particularités de la psychologie de groupe ;
- Gérer les situations et comportements délicats (résistances, objections...).

### Intervenante

[Véronique LEJEUNE](#)

### Lieu

ANGERS

## FONDAMENTAUX DU MANAGEMENT D'ÉQUIPE

**Mercredi 31 Mai et  
Vendredi 2 Juin**

<b>2 jours</b>	<b>15 pers. maxi</b>	<b>Elu(e)s Agents</b>	<b>Pré-requis : aucun</b>
--------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------------------

### Objectifs

- Acquérir les fondamentaux du management d'équipe et les leviers de motivation d'une équipe ;
- Repréer son style de management ; l'adapter aux situations et aux personnes ;
- Développer ses techniques de communication ;
- Connaître les outils opérationnels du management d'équipe ;
- Analyser sa pratique actuelle et construire son plan personnel de développement.

**Intervenante**  
[Véronique LEJEUNE](#)

**Lieu**  
ANGERS

## GESTION DU TEMPS ET DE L'ÉNERGIE

<b>1 ou 2 jour(s) suivant le formateur choisi</b>	<b>8-10 pers. maxi</b>	<b>Elu(e)s Agents</b>	<b>Pré-requis : aucun</b>
---	--------------------------------	---------------------------	-------------------------------

### Objectifs

- Savoir prioriser ;
- Savoir anticiper et planifier en se centrant sur l'essentiel ;
- Savoir utiliser tous les outils de communication et d'organisation ;
- Savoir gérer son énergie personnelle pour optimiser son efficacité dans le temps.

**Intervenants**  
[Véronique LEJEUNE](#)  
ou  
[Philippe CLEMENT](#)

**Judi 5 et Vendredi 6 Octobre**

**Lieu**  
ANGERS

**Mardi 24 Janvier**

## PRÉVENTION ET GESTION DES CONFLITS

**Judi 25 Mai**

<b>1 jour</b>	<b>15 pers. maxi</b>	<b>Elu(e)s Agents</b>	<b>Pré-requis : aucun</b>
-------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------------------

### Objectifs

- Savoir diagnostiquer et analyser les différents types et niveaux de conflits ;
- Gagner en confort et en efficacité dans la gestion du conflit
- Savoir aborder de manière constructive l'après conflit, retrouver la confiance

**Intervenants**  
[Philippe CLEMENT](#)

**Lieu**  
ANGERS



## **AGIR ENSEMBLE (session de 3 jours non consécutifs)**

**Lundi 23 Janvier - 1/3**

**Lundi 27 Mars - 2/3**

**Vendredi 26 Mai - 3/3**

**3  
jours**

**12 pers.  
maxi**

**Elu(e)s**

**Pré-requis :  
aucun**

### **Objectifs**

La raison d'être d'une collectivité territoriale est de réaliser concrètement et à l'échelle qui est la sienne ce qui est bon pour elle.

Dans une collectivité, le processus menant à la réalisation demande de franchir toute une série d'étapes : analyser, imaginer, concevoir, programmer, puis finalement décider. Et tout cela, .... ensemble.

A chacune de ces étapes, des rencontres, des échanges, un travail commun sont nécessaires.

La finalité de cette formation est d'offrir à tous ceux qui sont chargés d'animer ce processus une maîtrise suffisante pour qu'il soit conduit de manière heureuse et efficace.

### **Intervenant**

[Philippe CLÉMENT](#)

### **Lieu**

ANGERS

## **DEVELOPPER L'IMPACT DE SA COMMUNICATION : conduite d'entretiens individuels, réunions et interventions publiques**

**Vendredi 5 Mai**

**2 sessions  
au choix**

**Vendredi 15 Septembre**

**1  
jour**

**15 pers.  
maxi**

**Elu(e)s  
Agents**

**Pré-requis :  
aucun**

### **Objectifs**

1°) Connaître les fondamentaux de sa communication en fonction de son profil comportemental

2°) Préparer ses interventions

3°) Utiliser les bons outils en fonction des situations( conduite d'entretien, animation de réunion, interventions discours)

### **Intervenant**

[François CHAUVIN](#)

### **Lieu**

ANGERS

## LA GESTION DU CHANGEMENT

Vendredi 14 Avril

**2 sessions  
au choix**

Vendredi 15 Décembre

1

15 pers.

Elu(e)s

Pré-requis :

jour

maxi

Agents

aucun

### Objectifs

1°) Avoir les grilles de lecture nécessaires sur la conduite du changement pour aboutir à des décisions impactantes

2°) Elaborer, communiquer et suivre ses prises de décisions.

3°) Avoir des clés pour faire passer les équipes de la réflexion à l'action.

### Intervenant

[François CHAUVIN](#)

### Lieu

ANGERS

## TRAVAILLER EFFICACEMENT DANS LE CADRE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vendredi 17 Mars

**2 sessions  
au choix**

Mercredi 11 Octobre

1

15 pers.

Elu(e)s

Pré-requis :

jour

maxi

Agents

aucun

### Objectifs

1°) Connaître les bases nécessaires pour travailler en coopération

2°) Développer sa capacité à travailler en coopération

### Intervenant

[François CHAUVIN](#)

### Lieu

ANGERS

# OPTIMISER LES RELATIONS ELUS - ADMINISTRATION

Jeudi 29 Juin

1

jour

8-12

pers.max

Elu(e)s

Agents

Pré-requis :

aucun

## Objectifs

- 1) Appréhender les enjeux d'une bonne articulation entre la sphère politique et de la sphère administrative
- 2) Se situer : rôle et posture des élus et des services
- 3) Porter un regard distancié sur le fonctionnement de sa collectivité
- 4) Donner des clés pour comprendre et développer des relations sereines

## Intervenante

[Lucette JAUNET](#)

## Lieu

ANGERS

# UN PROGRAMME DE FORMATION ADAPTE A VOS SOUHAITS



## Formations métiers

- *Toutes les formations sont possibles en inter, en intra ou individualisées.*
  - *Les dates proposées dans le programme concernent uniquement les formations inter collectivités.*
  - *Pour les formations en intra ou individualisées, les dates de formation sont à définir en lien avec le formateur en fonction de vos attentes*
  - *Pour en savoir plus sur chaque formation, les outils et méthodologies mobilisés : **cliquez sur le nom de l'intervenant choisi.***
-

## LE BILAN DE MI-MANDAT

**1 ou 2  
jour(s) suivant  
le formateur choisi**

**15 pers.  
maxi**

**Elu(e)s  
Agents**

**Pré-requis :  
aucun**

### Objectifs

- Maîtriser les principes fondamentaux du bilan de mi-mandat
- Evaluer l'efficacité des actions menées et redéfinir les priorités
- Valoriser son action et communiquer efficacement

### Intervenants

[Philippe CLEMENT](#)

ou

[Christine HALGAND/Antoine MARTIAL-COUVREUR](#)

ou

[Hugues FOURAGE](#)

ou

[Lucette JAUNET](#)

ou

[Didier RIGAUD](#)

ou

[Christine HALGAND/Antoine MARTIAL-COUVREUR](#)

**Jeudi 16 Février**

**Mardi 7 Février et Mardi 4 Avril**

**Mardi 11 Avril**

**Mardi 2 Mai**

**Mardi 25 Avril**

**Mardi 19 Septembre et Mardi 7  
Novembre**

### Lieu

ANGERS

## LE PILOTAGE DE L'ACTION MUNICIPALE DANS LES COMMUNES NOUVELLES

**Mardi 13 Juin**

**1**

**jour**

**15 pers.**

**maxi**

**Elu(e)s**

**Agents**

**Pré-requis :**

**aucun**

### Objectifs

- 1) Mettre en lumière des pratiques développées dans les communes nouvelles
- 2) Confronter ses perceptions, échanger des points de vue et identifier des clés pour progresser
- 3) Aider chacun à trouver sa place dans des organisations complexes.

### Intervenante

[Lucette JAUNET](#)

### Lieu

ANGERS

Vendredi 24 Mars

## LA PARTICIPATION CITOYENNE

1  
jour

15 pers.  
maxi

Elu(e)s  
Agents

Pré-requis :  
aucun

### Objectifs

- 1) Echanger sur les enjeux de la participation citoyenne
- 2) Connaître les différentes formes de participation, leurs intérêts, leurs limites et les points de vigilance
- 3) Faciliter la mise en place de démarches participatives dans les communes.

Intervenante  
[Lucette JAUNET](#)

Lieu  
ANGERS

## LA GESTION EN MODE PROJET (formation sur 2 jours non consécutifs)

Session 1 : Les fondamentaux

Judi 27 Avril

Session 2 : L'approfondissement

Samedi 23 Septembre

2  
jours

12 pers.  
maxi

Elu(e)s

Pré-requis :  
session 1 : aucun  
session 2 : les fondamentaux

### Objectifs

- 1) Initier les élus à la conduite de projet, donner des clés pour agir, maîtriser et réussir
- 2) Gagner en efficacité : structurer, faire collaborer, rationaliser la charge de travail, générer de la motivation
- 3) Rôle et posture de l' élu(e), chef(fe) de projet ; relation avec les agent(e)s
- 4) Disposer de méthodes et outils adaptés, que chacun peut s'approprier.

Intervenante  
[Lucette JAUNET](#)

Lieu  
ANGERS

## ÉLABORATION DU BUDGET - M57

Mardi 7 Février

1 jour	15 pers. maxi	Elu(e)s Agents	Pré-requis : aucun
-----------	------------------	-------------------	-----------------------

### Objectifs

- Savoir construire un budget étape par étape
- Maîtriser les fondamentaux de la comptabilité M57
- Maîtriser les principaux apports de cette nouvelle nomenclature
- Savoir adopter le règlement budgétaire et financier aux normes comptables de la M57

Intervenant  
[Hugues FOURAGE](#)

Lieu  
ANGERS

## LA GESTION DE LA DETTE

Mardi 14 Mars

1 jour	15 pers. maxi	Elu(e)s Agents	Pré-requis : aucun
-----------	------------------	-------------------	-----------------------

### Objectifs

- Appréhender les différents risques liés au financement de la dette
- Analyser la structure de sa dette
- Mettre en place des plans d'optimisation des recettes et de maîtrise des dépenses

Intervenant  
[Hugues FOURAGE](#)

Lieu  
ANGERS

## LES GENS DU VOYAGE

Jeudi 28 Septembre

1 jour	15 pers. maxi	Elu(e)s Agents	Pré-requis : aucun
-----------	------------------	-------------------	-----------------------

### Objectifs

- Identifier et comprendre les problématiques spécifiques rencontrées par les gens du voyage afin de mieux appréhender leur accompagnement ;
- Connaître les droits de ces bénéficiaires et le cadre législatif et réglementaire dans lequel ils évoluent.

Intervenant  
[Hugues FOURAGE](#)

Lieu  
ANGERS

## **INFORMER ET SENSIBILISER LES ÉLUS : créer une culture de la prévention**

**Vendredi 23 Juin**

**1/2 jour**

**Matin**

**15 pers.**

**maxi**

**Elu(e)s**

**Agents**

**Pré-requis :**

**aucun**

### **Objectifs**

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent est un droit inscrit dans le code de l'environnement. Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics. C'est une condition essentielle pour qu'il surmonte le sentiment d'insécurité et acquière un comportement responsable face au risque

Dans ce cadre les élus ont un rôle fondamental puisqu'ils doivent reprendre le document départemental sur les risques majeurs et en faire un dossier d'information pour leur population, ce qui implique de leur part connaissance des risques et anticipation pour assurer la prévention des populations.

### **Intervenant**

[Hugues FOURAGE](#)

### **Lieu**

ANGERS

## **LA COMMUNICATION DE CRISE**

**Lundi 11 Septembre**

**1/2 jour**

**Matin**

**15 pers.**

**maxi**

**Elu(e)s**

**Agents**

**Pré-requis :**

**aucun**

### **Objectifs**

La gestion et la communication de crise sont des composantes de plus en plus intégrées au management des organisations. Aucune organisation et les collectivités territoriales en particulier ne sont pas à l'abri d'une crise : attaques terroristes, accidents industriels, incendies, catastrophes naturelles, agression ou occupation, institutionnelle etc.

La communication de crise est dès lors un enjeu primordial pour répondre au légitime besoin d'informations des citoyens. Cependant celle-ci se doit d'être adaptée aux circonstances, ce qui suppose d'élaborer une stratégie en lien avec les acteurs et les outils dont disposent la collectivité.

### **Intervenant**

[Hugues FOURAGE](#)

### **Lieu**

ANGERS



## GESTION DE CRISE ET PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Jeudi 19 Octobre

1  
jour

15 pers.  
maxi

Elu(e)s  
Agents

Pré-requis :  
aucun

### Objectifs

- Maîtriser la méthodologie de mise en oeuvre d'un Plan Communal de Sauvegarde
- S'initier à la gestion de crise
- Connaître le cadre légal du Plan Communal de Sauvegarde qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Intervenant  
[Hugues FOURAGE](#)

Lieu  
ANGERS

## LA RELATION COMMUNE/ÉCOLE

Jeudi 4 Mai

1  
jour

15 pers.  
maxi

Elu(e)s  
Agents

Pré-requis :  
aucun

### Objectifs

La journée d'un enfant se déroule, en période scolaire, sur une durée qui alterne temps périscolaire et temps scolaire. Sur toute cette durée, la commune est présente partageant ces temps avec l'Education Nationale et les associations.

Très investie, la commune, si elle a des obligations en matière scolaire, a depuis longtemps mis en œuvre des moyens pour accompagner la réussite scolaire, au-delà de ce que la loi lui impose à la fois pour faire face aux évolutions des modes de vie des parents d'élèves, mais aussi pour permettre le maintien des populations sur place.

Les différentes réformes de l'éducation nationale concernant les temps de l'enfant à l'école mais aussi l'évolution des comportements des parents ont créé un contexte qui fait qu'entre la volonté d'accompagner la réussite scolaire des enfants et les contraintes budgétaires, il est important de mieux apprécier quelles sont les obligations de la commune, entre temps scolaire et périscolaire, mais aussi en prenant en compte la réforme des territoires, les craintes légitimes liées aux responsabilités des élus.

Intervenant  
[Hugues FOURAGE](#)

Lieu  
ANGERS

## COMMUNIQUER SUR LE BUDGET ET LES FINANCES

Vendredi 1er Décembre

1  
jour

15 pers.  
maxi

Elu(e)s  
Agents

Pré-requis :  
aucun

### Objectifs

- Permettre de définir une stratégie de communication adaptée sur la gestion financière et le budget de la collectivité.
- Avoir la capacité de mieux communiquer sur le budget en direction de différents publics

Intervenant  
[Didier RIGAUD](#)

Lieu  
ANGERS

## ACHAT PUBLIC : les fondamentaux des Marchés Publics

Vendredi 17 Mars

2 sessions  
au choix

Samedi 9 Septembre

1  
jour

15 pers.  
maxi

Elu(e)s  
Agents

Pré-requis :  
aucun

### Objectifs

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont amenés, au quotidien, à réaliser des achats dans le respect du Code des Marchés Publics. La réglementation des achats publics peut s'avérer parfois complexe pour des personnes qui ne disposent pas des connaissances de base indispensables. De plus, cette réglementation, en perpétuelle évolution (3 codes différents depuis une dizaine d'années et un nouveau code en préparation !!) est source d'innombrables interprétations jurisprudentielles qui créent un sentiment d'insécurité pour les acheteurs publics.

La formation proposée a pour objectif d'apporter aux acteurs locaux de la commande publique les connaissances de base indispensables pour une pratique efficace et sécurisée de l'achat. Elle aborde, à travers des exemples, toutes les étapes de la procédure, depuis la définition du besoin jusqu'à l'exécution du marché.

Intervenant  
[Philippe LECHAT](#)

Lieu  
ANGERS

## ACHAT PUBLIC : une organisation à mettre en oeuvre au sein de votre collectivité

Vendredi 2 Juin

**2 sessions  
au choix**

Samedi 7 Octobre

**1  
jour**

**15 pers.  
maxi**

**Elu(e)s  
Agents**

**Pré-requis :  
aucun**

### Objectifs

Les chambres régionales des comptes déplorent l'insuffisance voir l'absence de pilotage de l'achat public.

La session aura donc pour objectifs :

- L'organisation de la commande publique
- La mise en place d'un guide des achats comme document structurant
- La mise en place et l'utilisation des outils pour l'aide à la décision en phase de définition des besoins
- Les délibérations, l'installation de la CAO, le rôle du maire ou du conseil municipal.

**Intervenant**  
[Philippe LECHAT](#)

**Lieu**  
ANGERS

## ACHAT PUBLIC : réussir vos projets d'équipements

Samedi 25 Mars

**2 sessions  
au choix**

Vendredi 6 Octobre

**1  
jour**

**15 pers.  
maxi**

**Elu(e)s  
Agents**

**Pré-requis :  
aucun**

### Objectifs

Vous êtes élus et vous avez le souhait d'un projet d'investissement sur votre territoire. Vous allez devoir :

- Concevoir un rétro planing et prévoir un budget,
- Rassurer les acteurs locaux dans un projet d'équipement à venir,
- Avoir une vision globale d'une telle opération
- Sensibiliser avec des points de vigilance

L'étude de la faisabilité et de l'exécution de ces projets doit anticiper tout dérapages qui pourraient mettre à mal le déroulé. Vous éviterez ainsi des reports de délais, des avenants et des risques de contentieux juridiques.

**Intervenant**  
[Philippe LECHAT](#)

**Lieu**  
ANGERS

## LES MAPA ET LE CADRE DE LA NEGOCIATION

**Samedi 3 Juin**

**2 sessions  
au choix**

**Vendredi 8 Septembre**

**1**

**jour**

**15 pers.**

**maxi**

**Elu(e)s**

**Agents**

**Pré-requis :**

**aucun**

### Objectifs

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont amenés, très régulièrement, à engager des dépenses. Dès le premier euro, des règles sont à respecter et interviennent à plusieurs étapes clés : mise en concurrence, publicité, consultation et exécution du marché public.

En Marché à Procédure Adaptée (MAPA), le cadre juridique est sur ce point très peu détaillé : la charge de l'organisation revient à l'acheteur, qui doit optimiser les moyens à sa disposition, sans perdre de vue son objectif principal : rester garant des deniers publics.

Tel est l'objectif de cette formation pratique, à travers l'étude collective d'un dossier de consultation et l'organisation de 3 ateliers : analyse d'un acte d'engagement (AE), d'un cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et d'un règlement de consultation (RC), avec un retour en commun.

Pour terminer, l'accent sera porté plus particulièrement sur la problématique de la négociation : qui a le droit de négocier ? Que peut-on négocier ? Quand, comment et avec qui ?

### Intervenant

[Philippe LECHAT](#)

### Lieu

ANGERS

## AMENAGER LES ESPACES PUBLICS pour favoriser le lien social

**Mardi 6 Juin**

**1**

**jour**

**15 pers.**

**maxi**

**Elu(e)s**

**Agents**

**Pré-requis :**

**aucun**

### Objectifs

Construire un projet communal partagé autour des espaces publics en lien avec l'identité paysagère et les usages pour :

- ✓ mieux gérer et aménager les espaces publics ;
- ✓ renforcer, protéger les espaces de vie existants sur le territoire ;
- ✓ en créer de nouveaux

En amont de la formation, un dispositif préparatoire sous forme de questionnaire et de documentation sera communiqué aux candidats afin de répondre à leurs attentes spécifiques lors de la journée de formation.

### Intervenante

[Claudie BANEVITCH](#)

### Lieu

ANGERS

## **DEVELOPPER LA MOBILITÉ entre les territoires et vers les polarités**

**Jeudi 9 Mars**

**1  
jour**

**15 pers.  
maxi**

**Elu(e)s  
Agents**

**Pré-requis :**  
connaissance de l'offre  
en mobilité du territoire et plans

### **Objectifs**

Mettre en place une stratégie transversale de mobilité intégrant les enjeux de santé, de sécurité, de solidarité entre les territoires ruraux et vers les polarités.

- ✓ Connaître les différents outils alternatifs à l'autosolisme (pratique solitaire de la voiture)
- ✓ Mobiliser les différents acteurs

**Intervenante**  
[Claudie BANEVITCH](#)

**Lieu**  
ANGERS

## **LA FRESQUE DE LA VILLE ET DES VILLAGES comprendre les mécanismes transversaux de l'urbanisme pour construire les communes de demain**

**Vendredi 16 Juin**

**1/2 jour  
Matin**

**14 pers.  
maxi**

**Elu(e)s**

**Pré-requis :**  
connaissance du PLU conseillée

### **Objectifs**

- Comprendre les enjeux et les mécanismes de fabrication de la ville et des territoires ;
- Imaginer les villes et villages de demain ;
- Sensibiliser aux enjeux de l'urbanisme de façon transversale ;
- Comprendre les effets systémiques et les liens de causalité ;
- Interagir entre élus pour sortir de la vision en silo.

**Intervenante**  
[Claudie BANEVITCH](#)

**Lieu**  
ANGERS

## L'ARBRE, VECTEUR DE RENATURATION

**Jeudi 30 Novembre**

**1**

**jour**

**15 pers.**

**maxi**

**Elu(e)s**

**Agents**

**Pré-requis :**

**aucun**

### Objectifs

Mettre en place une politique de valorisation, de plantation et de protection des arbres en lien avec l'identité des territoires et leurs besoins.

- ✓ Connaître les différents outils de protection et de gestion des arbres ;
- ✓ Elaborer une stratégie de plantation ;
- ✓ Mobiliser les différents acteurs autour des enjeux environnementaux ;
- ✓ Mettre en place des actions concrètes pour valoriser et développer le patrimoine arboré des communes

### Intervenante

[Claudie BANEVITCH](#)

### Lieu

ANGERS

## GESTION DU CIMETIERE

**Lundi 27 Février**

**1**

**jour**

**15 pers.**

**maxi**

**Elu(e)s**

**Agents**

**Pré-requis :**

**aucun**

### Objectifs

- Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière ;
- Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et les pratiques de la collectivité ;
- Fournir les éléments nécessaires à l'élaboration d'un règlement adapté au cimetière de sa commune.

### Intervenant

[Patrick LOIZEAU](#)

### Lieu

ANGERS

## REPRISE DE SÉPULTURES

Jeudi 30 Mars

1  
jour

15 pers.  
maxi

Elu(e)s  
Agents

Pré-requis :  
aucun

### Objectifs

- Faire un état des lieux des sépultures existantes, des emplacements disponibles (non attribués et non affectés) ;
- Inventaire des actes de concessions existants ;
- Définir le statut juridique de chaque sépulture attribuée et/ou occupée ;
- Présenter chaque procédure possible à mettre en place :
  - Reprise de terrain commun,
  - Reprise de concession échue,
  - Reprise de concession en état d'abandon.
- Développer les contraintes budgétaires liées à chacune des procédures présentées ;
- Proposer un planning prévisionnel de reprise de sépultures en fonction des capacités financières de la collectivité ;
- Etudes de cas rencontrés dans la collectivité et actualité jurisprudentielle funéraire liée au cimetière.

Intervenant  
[Patrick LOIZEAU](#)

Lieu  
ANGERS

## RÈGLEMENT DES CIMETIERES

Vendredi 7 Juillet

1  
jour

15 pers.  
maxi

Elu(e)s  
Agents

Pré-requis :  
aucun

### Objectifs

- Présenter la cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière ;
- Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité ;
- Elaborer et rédiger un règlement adapté au cimetière de la commune.

Intervenant  
[Patrick LOIZEAU](#)

Lieu  
ANGERS

## LA FORET CINÉRAIRE

Lundi 25 Septembre

1  
jour

15 pers.  
maxi

Elu(e)s  
Agents

Pré-requis :  
aucun

### Objectifs

- Présenter le cadre réglementaire relatif à l'organisation et à la gestion des cimetières communaux,
- Connaître les possibilités de gestion des corps et des cendres (inhumation et dispersion) dans l'enceinte du cimetière communal.
- Appréhender les nouvelles demandes et pratiques funéraires en terme de gestion des corps et des cendres au sein et en dehors des cimetières communaux.
- Prévoir et organiser les aménagements des cimetières en tenant compte des inhumations et exhumations.

Intervenant  
[Patrick LOIZEAU](#)

Lieu  
ANGERS

## L'ELU ET L'ANNONCE D'UN DÉCES

Vendredi 13 Octobre

1  
jour

12 pers.  
maxi

Elu(e)s  
Agents

Pré-requis :  
aucun

### Objectifs

- Connaître les manifestations émotionnelles face au deuil, en particulier inattendu ;
- Savoir accueillir une émotion et pratiquer l'écoute active ;
- Se préparer à accueillir ses propres émotions, puis celles des familles lors de l'annonce ;
- Favoriser la création d'un groupe de partages, ressources et écoute entre les participants.

Intervenante  
[Véronique LEJEUNE](#)

Lieu  
ANGERS



## LES BASES DE L'AMENAGEMENT : grands enjeux et démarches de planification

Mercredi 29 Mars

**2 sessions  
au choix**

Jeudi 12 Octobre

1

jour

15 pers.

maxi

Elu(e)s

Agents

Pré-requis :

aucun

### Objectifs

- Comprendre les grands enjeux et grandes tendances qui influent sur l'aménagement du territoire et celles qui vont se dessiner dans les années à venir.
- Assimiler les grandes évolutions législatives et le cadre réglementaire qui s'impose aujourd'hui
- Découvrir le contenu des documents de planification et les enjeux de leur mise en œuvre

### Intervenant

[Benoît BOUCHER](#)

### Lieu

ANGERS

## LES LEVIERS DE L'AMENAGEMENT : outils et actions à engager pour mettre en oeuvre sa stratégie d'aménagement

Mercredi 19 Avril

**2 sessions  
au choix**

Jeudi 9 Novembre

1

jour

15 pers.

maxi

Elu(e)s

Agents

Pré-requis :

Maîtriser les bases de l'aménagement du territoire

### Objectifs

- Identifier les outils à disposition pour mettre en œuvre une stratégie d'aménagement
- Appréhender le rôle de l'élu dans la réalisation d'opérations d'aménagement à la fois publiques et privées
- Connaître le rôle des acteurs en matière d'aménagement

### Intervenant

[Benoît BOUCHER](#)

### Lieu

ANGERS

## LA ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : un sujet d'actualité «à défricher»

Jeudi 23 Février

Mardi 23 Mai

**4 sessions  
au choix**

Jeudi 21 Septembre

Jeudi 30 Novembre

1/2 jour

15 pers.

Elu(e)s

Pré-requis :

Matin

maxi

Agents

aucun

### Objectifs

- Maîtriser les enjeux de l'artificialisation des sols
- Décrypter le contenu de la loi Climat et Résilience et ses décrets d'application
- Identifier l'imbrication et le calendrier des différentes échelles pour la mise en application de la démarche « Zéro artificialisation Nette »

### Intervenant

[Benoît BOUCHER](#)

### Lieu

ANGERS

## USAGES ET PAYSAGES : apporter de la qualité à l'aménagement de nos espaces publics

Jeudi 20 Avril

**2 sessions  
au choix**

Jeudi 14 Septembre

1

15 pers.

Elu(e)s

Pré-requis :

jour

maxi

Agents

aucun

### Objectifs

- Comprendre les enjeux actuels liés aux aménagements des espaces publics (cadre de vie, usages, mobilités, végétalisation, biodiversité...)
- S'inspirer des nouvelles pratiques
- Définir les démarches à enclencher pour la réhabilitation ou la création de nouveaux espaces (études, partenaires, phases de projet...).

### Intervenante

[Thiphaine PASTRELLO](#)

### Lieu

ANGERS

## ALIMENTATION DURABLE AU SERVICE DES TRANSITIONS

Lundi 3 Avril

**2 sessions  
au choix**

Vendredi 24 Novembre

de 16h30  
à 20 h

15 pers.  
maxi

Elu(e)s  
Agents

Pré-requis :  
aucun

### Objectifs

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les enjeux de l'alimentation durable
- Connaître les leviers d'actions d'une collectivité pour agir en faveur de la transition dans les territoires en matière l'alimentation
- D'argumenter en faveur d'une inscription de la dimension durable dans les politiques publiques alimentaires de manière transversale

### Intervenantes

[Charlotte Baudry – Ingénieure nutrition et chargée de mission, SRAE Nutrition](#)

[Aurélien Turpaud – Diététicienne et chargée de mission, SRAE Nutrition](#)

[Florane Dumont – Chargée de mission promotion de la santé, SRAE Nutrition](#)

### Lieu

ANGERS

## ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SANTÉ : au coeur des transitions

Lundi 13 Mars

**2 sessions  
au choix**

Vendredi 10 Novembre

de 16h30  
à 20 h

15 pers.  
maxi

Elu(e)s  
Agents

Pré-requis :  
aucun

### Objectifs

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les enjeux de l'activité physique au sein de nos sociétés
- Connaître les atouts d'une politique favorable à l'activité physique
- Connaître les leviers d'actions d'une collectivité pour développer des environnements de vie plus favorables à l'activité physique.

### Intervenantes

[Pierre CAILLAUT – Médecin de santé publique, SRAE Nutrition](#)

[Charles GAINON - Enseignant en activité physique adapté, SRAE Nutrition](#)

### Lieu

ANGERS

# BULLETIN D'INSCRIPTION



## FORMATION

**Intitulé de la formation :**

**Date et lieu :**

## PARTICIPANT

Nom - Prénom :

Courriel de l' élu :

Tél portable :

Fonction :  Maire  Adjoint  Conseiller municipal  Autres : .....

Collectivité :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél :

Courriel :

## PRISE EN CHARGE DES FRAIS PÉDAGOGIQUES

ÉLU  COLLECTIVITÉ\*  DIFE\*\*

## DEJEUNER

ÉLU  COLLECTIVITÉ

*Le déjeuner est **en sus** pour les formations d'une journée.*

*La possibilité est offerte à l' élu de prendre en charge les frais de repas à titre personnel (forfait 18 euros). Dans ce cas, seul le coût pédagogique est facturé à la commune.*

\* Merci d'indiquer le n° SIRET de la collectivité :  
(facture sur Chorus Pro)

\*\* Les dossiers DIFE sont à réaliser sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

## CONTACT

**Bulletin à renvoyer à :**  
**n.poupard@amf49.fr**

**Contact :**  
**Caroline MEUNIER - 07 88 16 25 62**  
**Nathalie POUPARD - 06 72 60 19 30**

## SIGNATURE\*

**Date : \_\_/\_\_/\_\_**  
**Signature et cachet**

\*(les 2 pages doivent être signées)

Association des Maires et Présidents de Communautés de Maine et Loire  
9 rue du Clon - 49 000 ANGERS  
Tél. 02 41 81 48 18 - [www.amf49.fr](http://www.amf49.fr)

SIRET 311021034 - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52490383049 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

# BULLETIN D'INSCRIPTION



## Validation

L'inscription est obligatoire. Après réception du bulletin d'inscription la collectivité reçoit une convention de formation. Elle s'engage à retourner la convention signée à l'AMF49. La convention engage les deux parties sur la mise en place de l'action de formation.

Les demandes d'inscription des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

## Report ou annulation

L'AMF49 se réserve le droit d'annuler ou reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent au moins 10 jours avant le début de la formation.

Une annulation totale ou partielle de l'inscription par le stagiaire doit être signifiée à l'AMF49 par courriel. Lorsque cette annulation n'est pas justifiée (certificat médical ...) ou intervient moins de 48 h avant la formation, l'AMF49 se réserve le droit de facturer la totalité de la prestation.

En cas de financement par le DIFE, toute absence du stagiaire, quel qu'en soit le motif, fera l'objet d'une facturation à la collectivité, la Caisse des Dépôts et Consignations ne prenant pas en charge les jours non effectués.

## Documents

Au terme de la prestation, une attestation de stage sera délivrée pour chaque stagiaire ayant effectué l'intégralité de la formation, telle que prévue dans la convention.

## COVID

Les formations se tiendront dans le respect des règles sanitaires en vigueur au moment de l'organisation de chacune des formations.

## TARIFS

**Communes de - de 1000 habitants**  
1 journée\* 88 € / 1 demi-journée 45€

**Communes de 1000 à 2500 habitants**  
1 journée\* 138 € / 1 demi-journée 70€

**Communes de 2501 à 5000 habitants**  
**Communauté de communes (ou syndicat) de 20001 à 50000 habitants**  
1 journée\* 176 € / 1 demi-journée 80€

**Communes de + de 5000 habitants**  
**Communauté de communes/d'agglomération (ou syndicat) + de 50000 hab**  
1 journée\* 215 € / 1 demi-journée 108€

**Collectivités non-adhérentes (hors syndicats) : + 30% du tarif normal**

**Déjeuner non compris (18 € le déjeuner)**

## SIGNATURE

**Date :** \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

**Signature et cachet**

Association des Maires et Présidents de Communautés de Maine et Loire

9 rue du Clon - 49 000 ANGERS

Tél. 02 41 81 48 18 - www.amf49.fr

SIRET 311021034 - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52490383049 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

## EN BREF...

1 - Le budget formation des élus constitue **une dépense obligatoire** de la collectivité.

Montant des crédits formation: Entre 2% et 20% de l'enveloppe indemnitaire du Conseil municipal.

Formation obligatoire la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

2 - Frais de formation pris en charge : Frais de déplacement, frais d'enseignement, compensation en cas de perte de salaire.

3 - Durée du congé formation : 18 jours par élu pour toute la durée du mandat qu'il soit salarié ou agent public. L'élu salarié doit faire une demande écrite à son employeur au moins 30 jours avant le stage en précisant la date, la durée du stage et le nom de l'organisme de formation agréé par le ministre de l'Intérieur. L'employeur privé accuse réception de cette demande. Si l'employeur n'a pas répondu 15 jours avant le début du stage, la demande est considérée comme accordée. En revanche, s'il estime, après avis du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, que l'absence du salarié aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, la demande peut être refusée, à condition toutefois d'être motivée et notifiée à l'intéressé. L'élu salarié peut dans ce cas renouveler sa demande 4 mois après la notification du premier refus, l'employeur est obligé de lui répondre favorablement. Les élus fonctionnaires ou contractuels sont soumis au même régime mais les décisions de refus, s'appuyant sur les nécessités de fonctionnement du service, doivent être communiquées avec leur motif à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit cette décision. Dans tous les cas, l'organisme dispensateur de formation doit délivrer à l'élu une attestation constatant sa présence effective, que l'employeur peut exiger au moment de la reprise du travail.

b) [Mon compte élu - pas à pas \(cliquez sur le lien\)](#)

c) Les différents moyens pour obtenir l'identité numérique

- en ligne : <https://lidentitenumérique.laposte.fr/>

muni d'un smartphone ou d'un ordinateur et d'une pièce d'identité

- en bureau de poste : les conseillers peuvent aider à créer une identité numérique

- en prenant rendez-vous lors de l'inscription en ligne avec un facteur qui se déplacera et aidera à l'installation de l'identité numérique

- en appelant le : 09 70 81 00 50





9 rue du Clon - 49000 ANGERS  
Tél. : 02 41 81 48 17  
Courriel : [c.meunier@amf49.fr](mailto:c.meunier@amf49.fr)  
[www.amf49.fr](http://www.amf49.fr)



@Amf49Maires

